L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI 15 AOUT 1878

—Non, monsieur; et sans Lebiez je ne sais pas si je l'aurais fait..... C'est lui qui m'a conseillé de me débarrasser d'une vieille avare infecte. Il vivait d'ailleurs à mes dépens: sa position était encore plus misérable que la mienne. Il m'a fait comprendre que si je ne tuais pas cette femme tout était perdu pour moi; c'était vrai. C'est lui qui s'est chargé de tout le reste; il avait la clef; il a coupé le cadavre.

—Vous avez assisté à cette affreuse opération?

—Non, non, je m'étais sauvé; il m'avait donné rendez-vous place du Château-d'Eau, à trois heures. J'ai erré jusque-là, ne sachant trop ce que je faisais. C'est place du Château-d'Eau qu'il m'a rendu compte de ce qu'il avait fait; il avait mis les morceaux dans une malle, qui était dans mon cabinet, et que j'ai brûlée depuis.

—Pendant que Lebiez s'occupait de faire disparaître le corps, n'avez-vous pas allé dans le logement de la victime chercher les valeurs que vous comptiez y trouver?

—Oui; je ne me rappelle pas au juste ce que j'ai pris; j'ai pris des valeurs au porteur. Il y avait des titres de rente nominatifs que j'ai détachés comme n'étant inutiles.

Barré explique ensuite qu'il a été avec Lebiez chez un changeur, place de la Bastille, qui a refusé de lui acheter les titres. De là nous sommes allés chez un autre changeur qui a acheté deux obligations d'Orléans pour 380 francs.

—Pourquoi avez-vous tué rue Pelleveux?

—Nous cherchions un logement pour y déposer les morceaux, mais c'est le hasard qui nous l'a fait prendre rue Pelleveux. Lebiez m'a dit de la prendre en mon nom; le soir, je n'ai pas osé rentrer chez moi, à cause du cadavre. J'ai été chez ma maîtresse, rue des Récollets.

—Ne vous trompez-vous pas?

—C'est vrai, je me rappelle; je suis rentré chez moi. Lebiez a achevé le cadavre et j'ai lavé le sang.

—Vous avez passé la nuit ensemble?

—C'est à-dire que nous avons fumé et échangé nos idées sur la manière de nous débarrasser du cadavre; puis la bonne-amitié a suivi; il a la brusquerie de la rue Charlot, puis du calme, puis un Cinque sanctionné, oh j'ai passé la soirée.

Le lendemain 25, Lebiez m'a dit que la malle était trop petite. J'ai chargé alors Demoll, un honnête homme, un ancien pensionnaire qui faisait les fonctions de petit clerc à l'école Favre, de m'acheter une malle; j'y ai placé une partie du cadavre et je l'ai fait partir pour le Mans.

Pour compléter ce tableau et dessiner davantage l'état du débat tel qu'il va sans doute se dérouler devant les assises, nous résumerons les principaux détails de la confrontation qui eut lieu entre Lebiez et Barré:

On introduit Lebiez; le magistrat lui rend compte des révélations que vient de faire Barré. Lebiez s'arrache alors les cheveux, interpelle ironiquement Barré, puis le premier accès d'irritation passé:

—Un garçon que je n'aurais pas dû connaître!... Comment, lui, mes camarades, mes amis, il m'accuse! Mais quel intérêt avais-je donc au crime? Qu'on le dise. Il m'a demandé de l'aider; je n'ai pas voulu.

—Vous avez commis le crime avec Barré; il ne nous reste plus qu'à vous soumettre à l'expiation.

—Ah! le malheureux! s'écrie Lebiez; si vous savez tout, eh bien faites ce que vous voudrez.... Puis se tournant vers Barré:—Ah! c'est toi qui fais cela..... Je ne suis qu'une bête, qu'un imbécile.... Je suis comme ça. J'ai trop de cœur; j'ai fait le bien et voilà comment j'en suis récompensé.

—Vous feriez mieux de dire: J'ai fait le mal, voilà le châtiment.

—Ah! Barré! malheureux!

—Acceptez-vous ces déclarations?

—Je ne puis rien vous dire.

—Votre silence ne suffit pas.

Lebiez se débat, jette son chapeau:—Eh bien! oui, je suis coupable.

—Comment! avez-vous frappé?

—Est-ce que je ne me rappelle?.... Cela me dégoûte.... quelle saleté. Sans lui je n'aurais jamais rien fait.

A ce moment on ouvre la malle revenue du Mans. Barré détourne la tête; Lebiez regarde curieusement. Barré indique l'endroit où il a porté le premier coup du marteau et les médecins-experts reconnaissent encore sur le cuir la trace du coup.

Il est un troisième accusé: c'est la femme Lepin, maîtresse de Barré. Elle n'est accusée que de vol et de recel.

On sait que c'est depuis le crime que Lebiez fut mis en relations avec Bufenoir, qui fondait le *Père Duchesne*, et qu'il signa une déclaration officielle, d'après laquelle il était intéressé jusqu'à concurrence de 300 fr. dans le cautionnement.

Nous tenons à ce propos à rectifier une erreur, ce n'est pas avec l'argent de ce crime que fut fondé l'hebdomadaire *Père Duchesne*. M. Bouffenoir, entendu dans l'instruction, a déclaré que le cautionnement avait été fait par un baron prussien du nom de Eltestedt qui a versé 3,000 francs. Quant à Lebiez, ses appointements comme gérant ne s'élevaient qu'à 30 fr. par mois. Il est vrai que le fondateur du journal l'appelait: "Mon cher ami!"

L'acte d'accusation se termine ainsi:

Il est difficile de démêler entre ces deux grands coupables lequel l'est davantage. Quel que soit celui auquel incombe la première inspiration du crime, l'autre en a accepté le projet, et tous deux l'ont exécuté avec un sang-froid et une sérénité égales. La responsabilité est pareille et l'expiation doit l'être aussi.

(*Audience du 3 juillet*).

Une foule animée d'une curiosité féroce se pressait à la cour d'assises; on avait appris que le dernier acte allait être enfin dit sur la vie de Lebiez et de Barré, et les jolies femmes de Paris n'étaient donné rendez-vous à cet émouvant spectacle.

Quant aux accusés, calmes et résignés, ils ont assisté, jusqu'au dernier moment, une attitude impassible.

M. Pavocat général Forneroy a commencé l'acte d'accusation; il a démontré au jury que la part de responsabilité de Lebiez et de Barré était égale et qu'il fallait les envelopper tous les deux dans un verdict implacable.

Me Lachaud fils, défenseur de Barré, s'est acquitté de cette tâche désespérée avec éclat. Il a trouvé dans la cause des aperçus nouveaux; il a tracé d'une main délicate et exercée les portraits des deux accusés; il s'est efforcé de prouver que Barré avait été perdu par la double influence de Lebiez et de sa maîtresse.

Toutes ces considérations n'ont pas ébranlé la conviction du Jury. Après une assez longue délibération, il a prononcé un verdict de culpabilité pure et simple.

Barré et Lebiez ont été condamnés à mort. Ils ont écouté avec une contenance ferme l'arrêt capital.

La femme Lepin a été condamnée en trois années d'emprisonnement. En entendant Parrêt de la cour, elle a été prise d'une crise de nerfs.

On raconte que, Barré a tressé, à deux reprises, de se suicider dans sa cellule. On a saisi deux lettres qu'il avait écrites, l'une au président des assises, l'autre à son défenseur, Me Georges Lachaud. Il essaye de justifier cette résolution suprême par des menaces de dénonciation qu'il voir chargé en maîtresse au cours de l'instruction. Il ajoute qu'elle est innocente et qu'il espère que en venant il donnera plus de crédit à son affirmation. On lui a mis la camisole de force.

On sait avec quelle impassibilité les deux assassins de la rue Pelleveux avaient accueilli l'arrêt de mort qui les frappe. Cette impassibilité ne s'est pas démentie un seul instant. Ils ont tous deux descendu qu'en une forme Pescaller en collimaçon qui conduit du Palais à la Conciergerie, et n'ont pas dit un seul mot aux gardes qui les tenaient par les bras.

En arrivant dans la cellule, double qu'il partage avec un détenu chargé de le surveiller, Barré a poussé un sourire et n'est laissé tomber sur une chaise en murmurant:

—Je m'y attendais.

Puis il s'est jeté de lui-même à l'endroit de la cellule de Seon, qu'il gardera pendant les trois jours qu'il doit passer à la Conciergerie avant son transfert à la Roquette.

Lebiez, lui, s'est montré sur direction que par un frémissement du cou-de-pied et des clignements d'yeux qui témoignent une excitation nerveuse des plus violentes, mais que maîtrisait une volonté de fer. Quand on lui a passé la camisole, il a prié le gardien de lui allumer une cigarette. Il est, en le sait, grand fumeur.

A sept heures, on leur apporte leur dîner auquel ils ont à peine touché, mais ne comprend sans peine.

Ils n'ont reçu aucune visite; il est probable que c'est aujourd'hui seulement que leurs avocats viendront les voir.

Une foule immense, [illegible] Vous [illegible] de [illegible] et [illegible] Barré [illegible] Lebiez [illegible] Barré [illegible] Lebiez [illegible] Barré [illegible] Lebiez